

Extrait du Nice Premium

<http://www.nice-premium.com>

Entraide et Partage aide les femmes en danger

- Associations -

Date de mise en ligne : mercredi 28 septembre 2005

Description :

En collaboration avec Accueil Femme Solidarité, « Entraide et Partage » a mis à la disposition de femme en danger deux appartements d'urgence sociale.





En collaboration avec Accueil Femme Solidarité, « Entraide et Partage » a mis à la disposition de femme en danger, deux appartements d'urgence sociale. Plus connu pour ses mouvements d'aide envers les familles défavorisées et les personnes âgées, l'association élargit ainsi son champs d'action. Philippe Rossini, créateur et président de l'association en fait même sa priorité.

Soustraites à leur foyer pour des mesures protectrices, à leur demande ou à la demande des services sociaux, les femmes en danger peuvent désormais trouver refuge à Nice. Entraide et Partage à fait, il y a quelques mois, l'acquisition de deux logements dans le quartier Riquier / Saint Roch.

Une participation tripartite a permis ce nouvel investissement : « Le Conseil Général a débloqué 15 000 Euros, la réserve parlementaire de Jérôme Rivière a donné elle 7 600 Euros, et le reste a été fournit par les fonds propres de l'association (donateurs, manifestations diverses, ventes...).

Situés dans une ancienne arrière boutique, les appartements, ont été entièrement rénové. « Ils s'apparentent aujourd'hui à des genres de F1 ».

Un an maximum



« On ne peut pas y résider a Vitam eternam » précise Philippe Rossini. Seules ou avec leurs enfants, les femmes en danger ne peuvent occuper ces logements d'accueil plus d'un an. C'est la DAASS qui fixe l'Allocation de logement temporaire à 6 mois, renouvelable une fois. L'ALT est destinée aux organismes qui mettent une habitation à la disposition de l'urgence sociale.

L'association perçoit ainsi 500 Euros mensuel pour les deux appartements. L'ALT permet aux femmes défavorisées de n'avoir aucun frais durant la période d'occupation des lieux. En revanche, pour celles qui en ont les moyens, « la participation peut atteindre des sommes raisonnables ». Pendant leur séjour, Entraide et Partage s'assure qu'elles respectent les conditions de l'occupation.

Une fois la procédure pénale terminée ou la séparation définitive, les femmes se relogent, par leurs propres moyens. « Il n'y a pas meilleure reconnaissance ».

Elsa Rigaudin